



INSCRIPTIONS SAISON 2014-2015

Dossier à déposer lors de la permanence
Le mercredi 2 juillet 2014 entre 16 h et 20 h
 à la Salle Capitany (complexe sportif Capitany proche Satgé)
 Avenue Yves Brunaud à Colomiers.

Le dossier devra être composé :

- ◆ De la fiche de renseignements **PIECE N°1 complétée.**
- ◆ Des autorisations parentales **PIECE N°2 complétée et signée.**
- ◆ De l'autorisation pour l'utilisation de l'image **PIECE N°3 complétée et signée.**
- ◆ Du règlement intérieur **PIECE N°4 signée.**
- ◆ Du contrat nageuse **PIECE N°5 ou 5-2 ou 5-3 (selon le groupe) complétée et signée.**
- ◆ De l'autorisation pour les contrôles antidopage *complétée et signée*
- ◆ De la photocopie de l'attestation de droits à la CPAM et de la photocopie de la mutuelle
- ◆ D'un certificat médical datant de moins de 3 mois
- ◆ D'une photo d'identité récente
- ◆ De deux enveloppes timbrées à l'adresse du représentant légal
- ◆ D'un ou plusieurs chèques (si paiement échelonné) libellés au nom de **Colomiers Nat' Synchro**

Le dossier d'inscription devra impérativement être complet pour que l'inscription soit enregistrée.

TARIFS

Sont inclus dans la cotisation :

- ◆ La licence de la Fédération Française de Natation (FFN)
- ◆ L'adhésion au club
- ◆ Les entraînements et les stages de natation synchronisée au club
- ◆ Les entraînements de danse (selon les groupes et programmes)
- ◆ La gélatine

GROUPES	Résidant COLOMIERS	Résidant HORS COLOMIERS
Baby Synchro	155 €	185 €
Initiation	280 €	310 €
Pré découverte	355 €	385 €
Benjamines et Espoirs Promotion	380 €	410 €
Benjamines 1 et 2 FINA, Espoirs 3 FINA	400 €	430 €
Découverte, Benjamines 3 FINA	390 €	420 €
Espoirs 1 et 2 FINA/Juniors 1 FINA (hors sport études)	420 €	450 €
Juniors 2 et 3 FINA	380 €	410 €
Sport Etudes Collège	505 €	535 €
Séniors Promotion	245 €	275 €
Séniors FINA	290 €	320 €





INSCRIPTIONS SAISON 2014-2015

Pour le paiement de la cotisation :

Il est possible de payer en 5 fois, soit 5 chèques libellés à l'ordre de Colomiers Nat' Synchro qui seront datés de septembre 2014 et remis à l'inscription mais ne seront encaissés qu'en début des mois de : septembre 2014, novembre 2014, janvier 2015, mars 2015, et mai 2015.

Le club accepte les **tickets sport** délivrés par la mairie de Colomiers ou les **coupons sport** émis par l'ANCV (les frais de remises de chèques à l'ANCV sont à la charge des familles) et ce jusqu'au 15 Novembre de la saison sportive. Chaque famille devra se renseigner auprès de la mairie ou auprès de leur entreprise pour obtenir ces coupons.

Le club accepte également les contributions du conseil général par le biais de la carte jeune.

Pour les familles inscrivant au moins 2 nageuses :

Déduire de ce tarif 25 € à partir du 2^{ème} enfant si résidant à Colomiers, 60 € si résidant hors Colomiers.

IMPORTANT :

Le paiement d'une inscription est définitif et ne sera en aucun cas remboursé, même lors d'une maladie, d'un accident inhérent ou non à la pratique, entraînant ou non une incapacité totale ou partielle.

Le paiement du transfert de licence sera à la charge des parents de la nageuse concernée.



Réservé au club :
Groupe saison 2014-2015 :

photo

PIECE N°1
FICHE DE RENSEIGNEMENTS
saison 2014/2015

Merci de remplir le plus lisiblement possible l'ensemble de ces renseignements :

NOM de la nageuse
(en majuscules)

PRENOM de la nageuse
(en majuscules)

Date et lieu de naissance

Nationalité

Adresse de la nageuse
.....

COORDONNEES DES PARENTS	PERE	MERE
NOM ET PRENOM
Profession
Tél domicile
Tél travail
Tél mobile
e-mail

Si les parents de la nageuse sont divorcés, merci de nous préciser les conditions d'autorité parentale et de garde de l'enfant.

Possibilité pour les parents de participer à la vie du club :	OUI	NON
Autorisation pour le club de diffuser l'adresse mail aux partenaires :	OUI	NON



PIECE N°2
AUTORISATIONS PARENTALES
Saison 2014-2015

Je soussigné(e), Mr/Mme..... agissant en tant que responsable légal, autorise ma fille à participer aux déplacements pour les compétitions régionales, interrégionales et nationales.

En cas d'accident, j'autorise les entraîneurs ou les responsables du club à donner en mon lieu et place toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou anesthésie en cas d'urgence.

Fait le à

Signature du responsable légal
« Lu et approuvé »

AUTRES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM..... PRENOM..... TEL...../.....
NOM..... PRENOM..... TEL...../.....
NOM..... PRENOM..... TEL...../.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Contre indications médicales particulières :

.....
.....
.....

Eventuellement, traitements en cours :

.....
.....
.....

Médecin référent:

NOM :

Ville :

Téléphone :



PIECE N°3
AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'IMAGES
Saison 2014-2015

Je soussigné(e), (pour les nageuses majeures) Mlle.....

OU

le responsable légal (pour les nageuses mineures), Mr/Mme.....

autorise les dirigeants et entraîneurs de l'U.S. Colomiers Natation Synchronisée :

- ◆ A photographier la nageuse et/ou filmer au cours des entraînements, des compétitions ou des activités du club.
- ◆ A utiliser ces images (photographies ou films vidéo) uniquement dans le cadre des activités du club.

J'ai pris connaissance que l'utilisation de ces images se fera, plus particulièrement, sur :

- Le site internet du club (www.usc-natsynchro.com)
- Les articles de presse concernant le club
- Les divers affichages pouvant être réalisés par le club (espace nautique, affiches compétitions, gala...etc)

et que ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Je m'engage par la présente à ne pas exercer de recours ultérieur en cas de publication de ces images.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou aux images qui me concernent ou qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette ou ces images si je le juge utile, par un courrier adressé au président de Colomiers Natation Synchronisée.

Fait leà

Signature du responsable légal
« Lu et approuvé »



Tour Essor 93 - 14, Rue Scandicci
93500 PANTIN CEDEX
☎ : 01.41.83.87.70 - ☎ 01.41.83.87.69 - ✉
www.ffnatation.fr

**COLLEZ ICI LA
PHOTOCOPIE
DE VOTRE LICENCE F.F.N.**

Chaque athlète mineur devra avoir sur lui lors de tout déplacement en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa Carte d'Identité Nationale et sa Licence Fédérale.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SANGUINS

1. CODE DU SPORT - ARTICLE R232-52 – ENTREE EN VIGUEUR LE 16 JANVIER 2011

L'obligation pour athlète contrôlé de devoir justifier de son identité.

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, **ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite** de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. **L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.**

POUR L'ANNEE 20 /20

JE SOUSSIGNE(E), LE RESPONSABLE LEGAL, MR/MME :

NOM – PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL : VILLE :

☎ DOMICILE : ☎ PORTABLE :

☎ PROFESSIONNEL : ☎ AUTRE :

AUTORISE L'ENFANT :

NOM – PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

DISCIPLINE :

A subir des contrôles antidopage dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération Française de Natation.

Fait à , le

**Signature du/des parent(s),
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »
Approuvé »**

**Signature de l'intéressé(e),
Précédée de la mention « Lu et**

**Fiche à renvoyer avec le dossier d'inscription
Au Comité Régional de Natation Midi Pyrénées**



PIECE N°4

REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2014-2015

LES NAGEUSES :

- ◆ Les nageuses ne pourront commencer les entraînements qu'après avoir fourni au club un certificat médical permettant la pratique de la natation synchronisée en entraînement et en compétition datant de moins de 3 mois OU satisfait à une visite médicale complète pour les groupes Programme FINA (cf contrat).
- ◆ Toute l'année, les nageuses doivent apporter le matériel nécessaire aux entraînements (bonnet, maillot, pince-nez, lunettes, serviette, tenue pour la danse,...).
- ◆ Les nageuses ne sont pas autorisées à poster des photos d'équipe sur les réseaux sociaux sans l'accord de leurs parents et des dirigeants. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une exclusion définitive du club.
- ◆ Les maillots de ballet d'équipe et de gala sont prêtés par le club et restent sa propriété.
- ◆ Les maillots des ballets de solos, duos et d'improvisation sont à la charge des familles.
- ◆ Entraînements et absences :
 - Les nageuses doivent être assidues aux entraînements.
 - Les nageuses doivent être à l'heure aux différents entraînements (natation synchronisée, danse.)
 - Les nageuses doivent obligatoirement utiliser leur badge distribué en début de saison pour accéder au bassin. L'accès aux installations de la piscine en dehors des entraînements est interdite.
 - Au début de la saison, les nageuses doivent informer le parent référent et l'entraîneur des obligations spécifiques qui pourraient perturber le bon fonctionnement des entraînements (obligations scolaires et extrascolaires, problèmes familiaux...)
 - Toute absence en cours d'année (voyage scolaire,...) doit être signalée dès sa connaissance (et non pas quelques jours avant le départ.)
 - Pour toute absence imprévue, avertir le parent référent et l'entraîneur ou le professeur de danse.

Afin que règne une bonne harmonie au sein de leur groupe et du club, les nageuses doivent se respecter entre elles, respecter les entraîneurs et les dirigeants du club. En cas de manquement grave à cette règle, la nageuse pourra être suspendue durant une période donnée ou exclue du club en cas de récidive.

Remarque 1 : L'entraîneur peut ne pas présenter les nageuses aux compétitions et/ou à la fête du club si ces conditions ne sont pas respectées.

Remarque 2 : Les nageuses doivent respecter les décisions de l'entraîneur quant aux choix inhérents à la pratique sportive et notamment le choix des remplaçantes et de présentation ou non aux différentes épreuves.



LES PARENTS :

◆ Les limites de responsabilité entre les parents et le club :

- La responsabilité du club commence et s'achève aux portillons d'accès des vestiaires de l'Espace Nautique Jean Vauchère, aux horaires de début et de fin d'entraînement.
- Concernant la danse, la responsabilité du club commence et s'achève à partir de l'entrée de la salle aux horaires de début et de fin de cours.

◆ Les informations concernant la vie du club (planning d'entraînements, stages, dates de compétitions,...) sont affichées sur le panneau d'affichage « Nat' Synchro » dans le hall de l'Espace Nautique Jean Vauchère ainsi que sur le site internet du club mis à jour régulièrement : www.usc-natsynchro.com

◆ Pour toute question durant la saison sportive, il faut contacter le parent référent de la nageuse.

◆ En cas d'absence de la nageuse, les parents doivent impérativement prévenir le club par l'intermédiaire du parent référent.

◆ Les décisions de l'entraîneur quant aux choix inhérents à la pratique sportive notamment le choix des remplaçantes, et la présentation ou non aux différentes épreuves devront impérativement être respectées par les parents.

◆ Les parents peuvent rencontrer les entraîneurs ou les dirigeants du club en prenant rendez-vous.

◆ Le club ne peut être tenu responsable des éventuelles manipulations d'images qui seraient faites à son insu à partir des photos parues sur le site internet du club ou dans la presse.

◆ Compétitions :

- En règle générale, les frais et l'organisation des déplacements sont à la charge des familles.
- Le matériel : maillot noir, bonnet blanc, pince-nez sont obligatoires.
- En cas de forfait de la nageuse non excusée par certificat médical et non fourni 48 H à l'avance, il sera dû par les parents une amende (selon les tarifs FFN) que le club reversera au Comité Midi-Pyrénées de Natation.

IMPORTANT :

Le paiement d'une inscription est définitif et ne sera en aucun cas remboursé, même lors d'une maladie, d'un accident inhérent ou non à la pratique, entraînant ou non une incapacité totale ou partielle.

Signature de la nageuse
Date - « Lu et approuvé »

Signature des parents
(si autorité parentale conjointe : signature des deux parents)
Date - « Lu et approuvé »

**Réservé au club :**

Groupe saison 2014-2015 (entourer le groupe)

- Benjamines FINA
- Espoirs FINA
- Juniors FINA
- Seniors FINA

PIECE N°5 CONTRAT PROGRAMME FINA

*Le niveau technique et l'âge de votre enfant permettent d'envisager son intégration au sein d'un groupe **COMPETITIONS NATIONALES FINA**.*

*La catégorie **Sénior FINA** ne pourra être intégrée qu'après trois années passées dans la catégorie inférieure, sauf si, sur proposition de l'équipe dirigeante, la nageuse est surclassée.*

La participation à l'un de ces groupes présente certaines contraintes tant pour la nageuse que pour ses parents.

Aussi, veuillez avoir l'obligeance d'étudier attentivement le contrat ci-dessous avant de le signer.

Le Comité Directeur

A rajouter par les parents OU la nageuse :

NOM ET PRENOM DE LA NAGEUSE :

LE CLUB :

- ◆ Assurera un entraînement de qualité qui permet la progression constante de la nageuse au sein du club.
- ◆ Se tiendra au courant du règlement, de l'organisation, des dates et lieux des compétitions.
- ◆ Définira l'organisation pour les compétitions régionales, interrégionales et nationales.
- ◆ Engagera toutes les démarches possibles auprès de l'USC Omnisports et de la Municipalité pour assurer les meilleures conditions matérielles à l'entraînement des équipes et réduire le coût des déplacements lors des compétitions.
- ◆ Tiendra un relevé précis des absences et des retards des nageuses.
- ◆ Répondra à toutes les questions concernant le choix des nageuses lors des différents ballets des compétitions. Ce choix incombe à l'entraîneur sous la responsabilité de l'équipe technique.

LA NAGEUSE D'UN GROUPE **COMPETITIONS NATIONALES FINA** S'ENGAGE A :

- ◆ Être assidue aux entraînements dont la fréquence et les horaires seront fixés en début de saison.
 - ◆ Être ponctuelle au bord de la piscine ou à la danse avec son équipement complet.
 - ◆ Valider une visite médicale spécifique avant tout accès au bassin
 - ◆ Accepter les contraintes de représentation (démonstrations, galas extérieurs, soirée UNICEF/ Nuit de l'eau, fêtes de clubs et autres manifestations auxquelles le club aura décidé la participation d'une ou plusieurs équipes...) inhérentes au statut de sportive d'un groupe championnat national.
 - ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive et le choix des remplaçantes.
- La natation synchronisée étant un sport d'équipe, il est **OBLIGATOIRE** d'être présente à tous les stages organisés pendant les vacances scolaires dont les dates seront fixées le plus tôt possible mais en fonction de l'accord de la municipalité et des disponibilités des entraîneurs, ainsi que lors des entraînements des semaines précédant les compétitions.



- En cas d'absence pour raison de santé, un mot des parents sera demandé et un certificat médical lors d'une absence prolongée. Un certificat de reprise de l'activité sera demandé en cas de blessure physique.
- L'entraîneur sous la responsabilité de l'équipe technique se réserve le droit de ne pas faire participer à des compétitions et/ou au gala des nageuses absentes trop longtemps.

LES PARENTS DEVRONT :

- ◆ Permettre à la nageuse d'être présente et ponctuelle à tous les entraînements.
 - ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive et le choix des remplaçantes
 - ◆ Se tenir rigoureusement informés du calendrier des compétitions transmis pas le parent référent ainsi que sur le site internet du club.
 - ◆ Réserver dès qu'ils en auront connaissance les dates de stage durant les vacances scolaires ainsi que les week-end dédiés aux compétitions, sans pour autant préjuger de l'engagement de leur enfant sur cette compétition.
 - ◆ Assumer le coût des déplacements des nageuses dans la région et l'inter-région.
 - ◆ Accepter les contraintes de représentation (démonstrations, galas extérieurs, soirée UNICEF/ Nuit de l'eau, fêtes de clubs et autres manifestations auxquelles le club aura décidé la participation d'une ou plusieurs équipes...) inhérentes au statut de sportive d'un groupe championnat national.
- Concernant les compétitions nationales, les modalités d'organisation des déplacements et de participation aux frais par le Club sont définies par le Bureau Directeur.

« Nous avons pris connaissance des dispositions particulières concernant les équipes « compétitions nationales FINA » et nous nous engageons en connaissance de cause. »

Signature de la nageuse
« Lu et approuvé »

Signature des parents
(si autorité parentale conjointe : signature des deux parents)
« Lu et approuvé »



Réservé au club :

Groupe saison 2014-2015 :

- Baby :
- Initiation groupe n° :
- Promotion catégorie :

**PIECE N°5-2
CONTRAT
Groupes Baby/Initiation/Promotion**

Le niveau technique et l'âge de votre enfant permettent d'envisager son intégration au sein d'un groupe initiation, animation/promotion.

Néanmoins, la participation à l'un de ces groupes présente certaines contraintes tant pour la nageuse que pour ses parents.

Aussi, veuillez avoir l'obligeance d'étudier attentivement le contrat ci-dessous avant de le signer.

Le Comité Directeur

A rajouter par les parents

NOM ET PRENOM DE LA NAGEUSE :

LE CLUB :

- ◆ Assurera un entraînement de qualité qui permet la progression constante de la nageuse au sein du club.
- ◆ Se tiendra au courant du règlement, de l'organisation, des dates et lieux des compétitions s'il y a lieu.
- ◆ Définira l'organisation pour les compétitions et les déplacements.
- ◆ Engagera toutes les démarches possibles auprès de l'USC Omnisports et de la Municipalité pour assurer les meilleures conditions matérielles à l'entraînement des équipes.
- ◆ Tiendra un relevé précis des absences et des retards des nageuses.
- ◆ Répondra à toutes les questions concernant le choix des nageuses lors des différents ballets des compétitions et lors de l'engagement sur les épreuves du *Synchro Nat* s'il y a lieu. Ce choix incombe à l'entraîneur sous la responsabilité de l'équipe technique.

LA NAGEUSE S'ENGAGE A :

- ◆ Être assidue aux entraînements dont la fréquence et les horaires seront fixés en début de saison.
- ◆ Être ponctuelle au bord de la piscine (et à la danse s'il y a lieu), avec son équipement complet.
- ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive.
- La natation synchronisée étant un sport d'équipe, il est recommandé d'être présente à tous les stages organisés pendant les vacances scolaires dont les dates seront fixées le plus tôt possible mais en fonction de l'accord de la municipalité et des disponibilités des entraîneurs.
- En cas d'absence pour raison de santé, un mot des parents sera demandé et un certificat médical lors d'une absence prolongée.
- L'entraîneur, sous la responsabilité de l'équipe technique, se réserve le droit de ne pas faire participer à des compétitions et/ou au gala des nageuses absentes trop longtemps.

ESPACE NAUTIQUE JEAN VAUCHERE – PLACE DES FETES – 31770 COLOMIERS

WWW.USC-NATSYNCHRO.COM MEL : COLOMIERSNATSYNCHRO@ORANGE.FR



LES PARENTS DEVRONT :

- ◆ Permettre à la nageuse d'être présente et ponctuelle à tous les entraînements.
- ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive et le choix des remplaçantes
- ◆ Se tenir rigoureusement informés du calendrier des compétitions transmises pas les entraîneurs ainsi que sur le site internet du club.
- ◆ Réserver dès qu'ils en auront connaissance les dates de stage durant les vacances scolaires ainsi que les week-end dédiés aux compétitions du *Synchro Nat*, sans pour autant préjuger de l'engagement de leur enfant sur cette compétition.
- ◆ Assumer le coût des déplacements des nageuses pour les compétitions.

« Nous avons pris connaissance des dispositions particulières concernant les équipes compétitions et nous nous engageons en connaissance de cause. »

Signature de la nageuse
Date - « Lu et approuvé »

Signature des parents
(si autorité parentale conjointe : signature des deux parents)
Date - « Lu et approuvé »



Réservé au club :

Groupe saison 2014-2015 :

- Pré-découverte
- Découverte

PIECE N°5-3
CONTRAT
Groupe pré-découverte/découverte

Le niveau technique et l'âge de votre enfant permettent d'envisager son intégration au sein d'un groupe du Synchro Nat.

Néanmoins, la participation à l'un de ces groupes présente certaines contraintes tant pour la nageuse que pour ses parents.

Aussi, veuillez avoir l'obligeance d'étudier attentivement le contrat ci-dessous avant de le signer.

Le Comité Directeur

A rajouter par les parents

NOM ET PRENOM DE LA NAGEUSE :

LE CLUB :

- ◆ Assurera un entraînement de qualité qui permet la progression constante de la nageuse au sein du club.
- ◆ Se tiendra au courant du règlement, de l'organisation, des dates et lieux des compétitions.
- ◆ Définira l'organisation pour les compétitions.
- ◆ Engagera toutes les démarches possibles auprès de l'USC Omnisports et de la Municipalité pour assurer les meilleures conditions matérielles à l'entraînement des équipes.
- ◆ Tiendra un relevé précis des absences et des retards des nageuses.
- ◆ Répondra à toutes les questions concernant l'engagement des nageuses sur les épreuves du *Synchro Nat* et sur le choix des nageuses lors des différents ballets des compétitions. Ce choix incombe à l'entraîneur sous la responsabilité de l'équipe technique.

LA NAGEUSE D'UN GROUPE SYNCHRO NAT S'ENGAGE A :

- ◆ Être assidue aux entraînements dont la fréquence et les horaires seront fixés en début de saison.
- ◆ Être ponctuelle au bord de la piscine ou à la salle de danse avec son équipement complet.
- ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive, les engagements sur les épreuves et le choix des remplaçantes.
- La natation synchronisée étant un sport d'équipe, il est fortement recommandé d'être présente à tous les stages organisés pendant les vacances scolaires dont les dates seront fixées le plus tôt possible mais en fonction de l'accord de la municipalité et des disponibilités des entraîneurs.
- En cas d'absence pour raison de santé, un mot des parents sera demandé et un certificat médical lors d'une absence prolongée. Un certificat de reprise de l'activité sera demandé en cas de blessure physique.
- L'entraîneur, sous la responsabilité de l'équipe technique, se réserve le droit de ne pas faire participer à des compétitions et/ou au gala du club les nageuses absentes trop longtemps.



LES PARENTS DEVRONT :

- ◆ Permettre à la nageuse d'être présente et ponctuelle à tous les entraînements.
- ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive et le choix des remplaçantes
- ◆ Se tenir rigoureusement informés du calendrier des compétitions transmis par le parent référent, ainsi que sur le site internet du club.
- ◆ Réserver dès qu'ils en auront connaissance les dates de stage durant les vacances scolaires ainsi que les week-end dédiés aux compétitions du *Synchro Nat*, sans pour autant préjuger de l'engagement de leur enfant sur cette compétition.
- ◆ Assumer le coût des déplacements des nageuses pour les compétitions

Nous avons pris connaissance des dispositions particulières concernant les équipes du *Synchro Nat* et nous nous engageons en connaissance de cause.

Signature de la nageuse
Date - « Lu et approuvé »

Signature des parents
(si autorité parentale conjointe : signature des deux parents)
Date - « Lu et approuvé »